AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0569
FR0000120404-FS0256

9 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2018, la société par actions simplifiée Legendre Holding 19[1] (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société ACCOR et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACCOR hors marché dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordre réservé aux investisseurs institutionnels.

[1] Contrôlée par Eurazeo SE.